



Commune de Grandfresnoy
 119 rue de l'Église
 60680 GRANDFRESNOY
 Tel : 03 44 41 47 26

PLAN LOCAL D'URBANISME
 OSU15

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ
 1/2000e

Date d'origine : Janvier 2017

4b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 13 janvier 2017

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**
 Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
 3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LEGENDE

- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Eléments de patrimoine ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur
- Espaces verts - Plantations à réaliser
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à OAP
- Périmètre de la ZAC "Le Clos Housard" concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Cheminement piétonnier à conserver
- Murs à préserver
- Porche à préserver
- Calvaire à préserver

ZONES

ZONES URBAINES
 UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée
 UB : Zone mixte urbanisée et équipée
 UE : Zone vouée aux activités économiques
 UAp : Secteur d'équipements publics

ZONES À URBANISER
 AUh : Secteur destiné à l'habitat, équipements, services et bureaux
 1AUei : Secteur destiné aux activités économiques

ZONES AGRICOLES
 A : Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES
 N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
 Nj : Secteur englobant les parcs et jardins des propriétés bâties

